CONSEIL MUNICIPAL: SEANCE DU 12 JUIN 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints – Mme NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

Mme BERNARD représentée par Mme NUNES.

Le Conseil Municipal donne son accord pour rajouter à l'ordre du jour : avenants de transfert concernant la restauration de l'église.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2015.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 avril 2015, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales):

- T3 cinéma : Arrivée de Jean-François FRITEYRE, le 15 juin 2015.

3. VOIRIE COMMUNALE 2015 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES.

Le Conseil Municipal a retenu :

- Partie Terrassements : l'entreprise BTP du Livradois, domiciliée à Biorat à Ambert, pour 5 620 € H.T.,
- Partie Chaussée : l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, domiciliée 4, rue André Marie Ampère à GERZAT, pour 19 442.50 € H.T., qui était les moins-disantes.

Le montant total des travaux s'élèvera à 25 062.50 € H.T.

4. RESTAURATION DE L'EGLISE 1ère TRANCHE :

- SIGNATURE DU MARCHE LOT 2 MENUISERIE - FERRONNERIE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un marché à procédure adaptée, en 5 lots séparés, a été lancé le 6 février 2015 pour la restauration des parements extérieurs et du système campanaire de l'église Saint-Blaise d'Auzelles. Lors de sa réunion du 3 avril 2015, le conseil a déclaré le lot n°2 – MENUISERIE-FERRONNERIE comme étant infructueux. Une nouvelle procédure a été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie le 12 mai 2015 pour l'ouverture des plis. Avec l'aide de M. LAPORTE Christian, maître d'œuvre, la commission a analysé l'ensemble des 3 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), l'entreprise suivante :

- Lot n°2 – MENUISERIE-FERRONNERIE:

Entreprise COMTE, domiciliée La Gare 42600 CHAMPDIEU -

pour un montant de 41 618.95 € HT

Tranche ferme: 8 592.28 € H.T., Tranche Conditionnelle 1: 29 870.67 € H.T., Tranche Conditionnelle 2: 3 156 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le lot 2 – MENUISERIE-FERRONNERIE de l'appel d'offres relatif à la restauration des parements extérieurs et du système campanaire de l'église Saint-Blaise d'Auzelles, à l'entreprise COMTE de Champdieu,

- AVENANTS DE TRANSFERT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un marché à procédure adaptée, en 5 lots séparés, a été signé pour la restauration des parements extérieurs et du système campanaire de l'église Saint-Blaise d'Auzelles.

Ce marché concerne une tranche ferme et des tranches conditionnelles 1 et 2.

- M. LAPORTE Christian, maître d'œuvre, demande que des transferts soient opérés entre ces tranches :
 - Lot 3 : VITRAUX SERRURERIE : transfert de la tranche ferme (15 023.99 € H.T.) vers la tranche conditionnelle 1.
 - Lot 4: SYSTEME CAMPANAIRE: transfert de la tranche conditionnelle 1 (25 931.30 € H.T.) vers la tranche ferme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise ces avenants de transfert.
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

<u>5. AFFOUAGE 2015 : MODE DE PARTAGE ET LISTE DES MEMBRES DES SECTIONS.</u>

Le Conseil Municipal décide que l'affouage de 2015 dans les forêts sectionales de la Commune sera partagé comme les années précédentes par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant domicile réel et fixe dans la section lors de la publication du rôle, avec le bénéfice d'un lot aux ascendants vivant avec leurs enfants; ceux-ci participent à l'affouage sans être ni chef de famille ni chef de ménage.

Il dresse la liste des membres par section :

 AILLOUX ET AUTRES 	4 membres
• BESSET-BAS	4 membres
• CAVET	3 membres
 CHASSAGNE - LE BUISSON 	14 membres
 DARNES ET AUTRES 	9 membres
 FONTANAS - LA GUESLE 	9 membres
 NEUVILLE 	4 membres
• LA VAISSE	2 membres
 VINDIOLET 	9 membres
• CHIGROS	1 membre

LISTE DES MEMBRES DES SECTIONS ANNEE 2015

AILLOUX ET AUTRES	FONTANAS - LA GUELLE	
01 – Mme PICARD Emilie	01 - Mme BERNARD Yolande	
02 – Mme PICARD Fanny	02 – M. et Mme DESPLATS BRUN Daniel	
03 - M. et Mme PICARD COUPAT Jacques	03 - M. et Mme FLOT BRUN Alain	
04 – M. VAES Philip	04 – M. FRYDMAN Alexandre et Mme	
	PHILLIPE Lucie	
	05 – M. MONTEL André	
	06 - M. et Mme MONTEL QUEYREL Daniel	
	07 - Mme MONTEL THUAIRE Huguette	
	08 - Mme MONTEL Jeanne	
	09 – M. PIRONON Michel	

BESSET – BAS	NEUVILLE
01 - Mme CHARDY JAFFEUX Marie	01 – M. BLUYENS Didier et Mme CALLENS
02 - M. et Mme JUILLE BRILLANT	Charlyne
Christophe	02 – M. CHABANET Pierre
03 - M. MOULIN Lucien	03 - Mme DESUSCLADE CLEMENT Simone
04 - M. et Mme SEPTIER BARBIER Maurice	04 - Mme ROUVET BARSE Eliane
CAVET	LA VAISSE
01 - M. ROSSI Mickaël et Mme TIOLET Emilie	01 - M. et Mme CHALKE Colin
02 – Mme DENIAU Aline	02 – M. et Mme TAVARES José
03 –Mme MONTEL Murielle	
CHASSAGNE - LE BUISSON	VINDIOLET
01 - Mme BERRANGER BOURDA Georgette	01 – M. et Mme BOUE
02 – M. et Mme BORDEL CHASSAGNE Jean	02- M. et Mme CLUZEL PIOTET René
03 – M. et Mme LOUBAT Serge	03 - Mme DALMAS Marie-Pierre
04 - M. MAJEUNE Henri	04 - Mme GARDEL MONTEL Lucienne
05 - Mme MAJEUNE GRANNET Germaine	05 – M. et Mme HIBERTY VERNET Michel
06 - Mme MOSNIER GRANNET Madeleine	06 - Mme LIGER Véronique
07 - Mme MOSNIER Sylvie	07 – Mme MASSELOT Joëlle
08 - M. PELLET Fernand	08 - Mme PIOTET BRUSSAT Marie
09 - M. et Mme PELLET LAURENT Ludovic	09 - M. ROUQUETTE Gilles
10 – Mme PELLET Sandrine et M. SEPTIER	
Ludovic	
11 – M. PIOTET Jean-François et Mme	
MACIEL Emilie	
12 - M. et Mme RENEAUME MIRADA Alain	
13 - M. et Mme VACHERON DULAC André	
14 - M. VACHERON Yannick	
DARNES ET AUTRES	CHIGROS
01 - M. et Mme BERNARD ECHALIER	01 – M. FOURNET Eric
François	
02 - M. BERNARD Lucien	
03 - Mme BERNARD Séverine	
04 - Mme BONNAND LHOSTAL Mireille	
05 - M. et Mme CLEMENT François	
06 - M. et Mme DRAPER Christopher	
07 - M. et Mme ECHALIER DOUARRE Daniel	
08 - Mme GEOFFRE MICHEAU Hélène	
09 – M. et Mme GEOFFRE BAGEL Jean-Pierre	

DRESSE LA PRESENTE LISTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE **12 juin 2015.** PUBLIE ET AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE LE **18 juin 2015.** TOUTES RECLAMATIONS OU OBSERVATIONS SERONT RECUES JUSQU'AU **18 août 2015.**

<u>6. TARIF DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX.</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tarif des loyers en cours des logements communaux qui évoluent chaque année en fonction de l'indice trimestriel de référence des loyers (I.R.L.) du 4ème trimestre, soit une augmentation de **0.37** %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Tarif des loyers mensuels à compter du 1er Juillet 2015 :

Loyers au 01/07/2014		Loyers au 01/07/2015			
- Logement T 1 droite	185 Euros	185.68	arrondi à	186 Euros	
- Logement T 1 gauche	194 Euros	194.72	arrondi à	195 Euros	
- Logement T 2	193 Euros	193.71	arrondi à	194 Euros	
- Logement T 3	326 Euros	327.21	arrondi à	327 Euros	
- Logement T 3	289 Euros	290.07	arrondi à	290 Euros	
(ancien cinéma)					
- Logement T 4	348 Euros	349.29	arrondi à	349 Euros	

7. REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de mettre en place des stationnements handicapés.

Ces travaux comprennent la fourniture de peinture, la pose de panneaux et de bandes podotactiles, pour un montant prévisionnel de 2 694.50 € H.T.

Ces travaux peuvent être subventionnés au taux de 75%, dans le cadre des aides apportées par le Conseil Général du Puy-de-Dôme, au titre de la répartition du produit des amendes de police. Cette subvention est plafonnée à 7 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avant projet pour un montant de 2 694.50 € H.T.
- sollicite l'octroi de la subvention correspondante d'un montant de 2 020.88 €

8. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DES BUDGETS ANNEXES AILLOUX ET AUTRES, ET LA FONTANNE LA GUESLE.

Suite à la suppression des budgets annexes de la section d'Ailloux et autres et de la section de la Fontanne la Guesle, le conseil municipal approuve les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur.

9. DIVERS.

- Les services routiers du Conseil Départemental fourniront les panneaux nécessaires à la zone d'arrêt du car scolaire à Darnes.
- La Commune doit élaborer avant le 27 septembre 2015, un ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmé). Il retracera les travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux communaux recevant du public.
- Voirie 2016 : Suite à l'enfouissement des réseaux qui devrait être réalisés fin 2015 à Fayet, il sera nécessaire de refaire la voirie de ce village.
- PLUI : présentation de la cartographie.
 - Petit patrimoine : suppression de patrimoine privé et rajout du hêtre de la Fougère
- Motion pour la sauvegarde des libertés locales (loi NOTRE)
- Motion pour le maintien des moyens horaires et financiers aux collèges du R.R.E. (Réseau Rural d'Education) du Livradois (collège de Cunlhat, Olliergues, St Amant et St Dier).
- Salle des fêtes : l'inventaire de ce qui doit être acheté, va être fait.
 - Les pastilles de produit vaisselle vont être stockées dans le rangement de la sono. Des doubles de clés seront faits.
- Problème des vols au cimetière.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 18 juin 2015. Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.